

## Action 6.1 Piloter le PCAET

### Objectif 2030

*Faire vivre le PCAET et assurer sa réalisation à travers une animation de l'ensemble des acteurs du territoire*

### Descriptif de l'action

#### 1) Animer l'ensemble des acteurs du PCAET

En interne, le PCAET sera coordonné par la responsable du PCAET qui devra ainsi :

- Animer le PCAET et la communauté de partenaires sur le territoire
- Assurer une veille active sur les appels à projets et de participer aux événements d'information et d'émulation supra-EPCI sur les politiques de transition énergétique
- Suivre et piloter le PCAET, en relevant et analysant les indicateurs de suivi et en proposant une adaptation des actions si besoin

Afin de réaliser ce travail, la responsable PCAET pourra s'appuyer sur les deux instances qui ont été créées pour élaborer le PCAET et qui continueront leurs missions au travers la réalisation du programme :

- Un comité de pilotage (COFIL) aura pour but de suivre et piloter l'avancement du PCAET et sera en charge des décisions stratégiques. Il est composé :

De membres de l'intercommunalité :

- Le Président de la Communauté de communes
- Les élus intercommunaux référents au PCAET
- La direction (DGS, Secrétaire générale, DST)
- La responsable en charge du PCAET

Des partenaires :

- Un représentant de la DREAL
- Un représentant de l'ADEME
- Un représentant de la DDT
- Un représentant du SDE24
- Un représentant du Région Nouvelle Aquitaine
- Un représentant du Département de la Dordogne

Le comité de pilotage se réunira une à deux fois par an pour suivre l'avancement du programme d'actions et faire des propositions de modifications d'actions si nécessaire.

- Une commission élargie PCAET

Cette commission est constituée des membre du COFIL et élargie aux partenaires (chambres consulaires, organismes privés, associations, etc..) en charge des actions du PCAET.

Elle se réunira tous les ans afin de faire un point sur l'avancement des actions, collecter les

indicateurs et faire remonter les difficultés ou succès dans la mise en œuvre des actions.

- Animation propre des actions

Plusieurs services de l'intercommunalité interviendront dans le suivi ou la conception des projets en fonction des thématiques abordées, le CIAS, l'office de tourisme, les services RH, Achats, Bibliothèques, petite enfance, communication, etc...

La réalisation des actions se feront dans la mesure du possible par une équipe projet regroupant les différentes parties afférentes au sujet. Ainsi, plusieurs actions seront réalisées directement par les acteurs porteurs de projets, la chambre d'agriculture, la CCI, le SDE24, associations environnementales, associations d'entreprises et commerçants, CRPF, collectifs citoyens, etc...

L'animation s'accompagnera de communications spécifiques, y compris, la restitution annuelle en conseil communautaire du suivi du PCAET.

## **2) Suivre l'avancement du Plan d'action**

Le suivi se déroulera tout au long de la mise en œuvre du PCAET. Il apportera une vision quantifiée et qualitative grâce aux indicateurs qui ont été définis dès la phase de conception de l'action.

La coordination du suivi et de l'évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial se fera à travers :

- La constitution d'un tableau de bord des actions, actualisé régulièrement
- Achat éventuels d'outils nécessaires pour obtenir les résultats des indicateurs , (logiciel, exemple compteurs de vélos et de voitures)
- La réunion du Comité de Pilotage pour suivre l'avancement du plan d'actions et faire remonter les projets. Les membres pourront alors :
  - Porter les questions énergie-climat au sein de leur structure pour qu'elles soient prises en compte au bon moment (dès la conception) dans tous les projets
  - Fournir les éléments issus de leur structure pour le suivi et l'évaluation

De nouveaux indicateurs seront définis éventuellement avec l'apparition de nouveaux projets.

## **3) Participer aux évènements d'animation des PCAET à l'échelle surpa-EPCI**

La démarche groupée des PCAET initiée par le SDE24 aura également ses temps d'animations à travers le Club-Climat des collectivités organisé par le SDE24. La CCSPN participera donc activement à ces temps qui lui permettront un échange avec les autres collectivités sur leur retour d'expérience et sur la mise en place d'action communes.

D'autres événements concernant les PCAET sont organisés à plus grande échelle, à l'image de réunions d'informations tenues sous l'égide du Conseil Régional, de la DDT ou encore de l'ADEME. La communauté de Communes profitera du retour d'informations et de l'émulation qu'apportent ces événements, et s'attachera à y être représentée.

## **4) Faire une évaluation au bout de 3 ans**

Après trois ans d'application, le programme d'actions, les réalisations, les résultats et les effets seront évalués.

Il s'agira notamment d'analyser dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteints ou non-

atteints. Dans ce cas de figure, il conviendra d'en définir les raisons.

Cette évaluation permettra :

- De dégager les clés de réussite (à reproduire), les difficultés (à anticiper ou contourner), les erreurs (à ne pas reproduire)
- De renforcer la connaissance des parties prenantes sur des sujets parfois complexes
- D'apprécier la qualité de la concertation et de la mobilisation

Elle aboutit à préparer la suite avec :

- Des recommandations opérationnelles
- Une révision éventuelle des priorités et de l'affectation des ressources
- Une confirmation ou une redéfinition de la stratégie

L'évaluation rassemble et mobilise l'ensemble des parties prenantes via notamment le COPIIL et la commission élargie définie plus haut et donc les élus, agents, collectivités, financeurs, partenaires publics et privés, acteurs socio-économiques, société civile organisée, population locale etc.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
6.1.1	Animer l'ensemble des acteurs du PCAET	CCSPN	SDE24	Coût internalisé CCSPN
6.1.2	Suivre l'avancement du Plan d'action	CCSPN		Coût internalisé CCSPN
6.1.3	Participer aux évènements d'animation des PCAET à l'échelle supra-EPCI	CCSPN	SDE24	Coût internalisé CCSPN
6.1.4	Faire une évaluation au bout de 3 ans	CCSPN	SDE24	Coût internalisé CCSPN

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de réunions de la commission élargie	2	1/an	CCSPN
Nombre de réunions de COPIIL	3	1 à 2 / an	CCSPN
Plaquette de communication sur le PCAET	0	1	CCSPN
Nombre de réunions Club Climat auxquelles la CCSPN a participé	1	ND	CCSPN

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X
Tous les ans - Suivi du PCAET					
2023 : Évaluation au bout de 3 ans					

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Energie
X	X	X	X	X	X	X	X

Résultats attendus	
<input type="checkbox"/> Efficacité énergétique	<input type="checkbox"/> Protection des ressources
<input type="checkbox"/> Développement des EnR	<input type="checkbox"/> Réductions des émissions de GES
<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/> Sensibilisation / Formation
<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5	1	4	SO	SO	Neutre	Neutre

#### Atténuation/Adaptation

Un Plan Climat Air Énergie Territorial a pour vocation de mettre en place un plan d'actions concernant des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

L'animation du Plan est indispensable à la mobilisation de tous les partenaires et acteurs du territoire et gage de réussite du programme sur le long terme.

#### Points de vigilance

Pas de point de vigilance identifié.